

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Dans une grotte profonde les premiers artistes de l'histoire de l'Humanité ont peint un chef d'œuvre : des chevaux, des lions, des rhinocéros et bien d'autres animaux saisis sur le vif, courant, chassant ou s'affrontant.

36000 ans plus tard, des scientifiques, des ingénieurs et des artistes ont réalisé l'exploit unique au monde de reconstituer la grotte Chauvet - Pont d'Arc, inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

La Caverne du Pont d'Arc, gardien de l'empreinte des Hommes, veille à laisser son **empreinte maîtrisée**. Elle met en place un système de management environnemental et, dans la démarche de la certification ISO 14001, s'engage à :

- Etre en conformité avec les exigences réglementaires environnementales et autres exigences applicables à notre site et à nos activités.
- Respecter les espaces verts et paysagers comme le rappellent l'article 51.6 et l'annexe 29 de la Délégation de service public.
- Rechercher la pleine satisfaction de ses visiteurs, fournisseurs et intervenants externes, en restant en permanence à l'écoute de leurs besoins et envies y compris sur les sujets touchant à l'environnement.
- Réduire les traces laissées par son activité en améliorant continuellement sa gestion des déchets et des ressources utilisées.
- Maîtriser sa consommation en eau et en énergie par la mise en place d'actions liées à la gestion de l'eau et de l'électricité.
- Privilégier les achats respectueux de l'environnement et favoriser le circuit court tant que possible.
- Eduquer et former continuellement les salariés au respect de la nature et de l'environnement dans le cadre de leurs activités.
- Surveiller et améliorer constamment l'efficacité du système de management environnemental par la mise en place d'outils de suivi de la performance.

Cette démarche d'amélioration est pilotée par un comité formé par les salariés de la Caverne. Elle est menée dans le respect et la convivialité et favorise l'échange des idées.



Le Directeur de la Caverne,
Fabrice TAREAU

